

► Point de vue n°36

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°24'06"	E 03°46'09"	119 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3bis : 12,5 Km	E3bis : 9,4 Km	0	Saint-Flavy, sortie est par la D442	



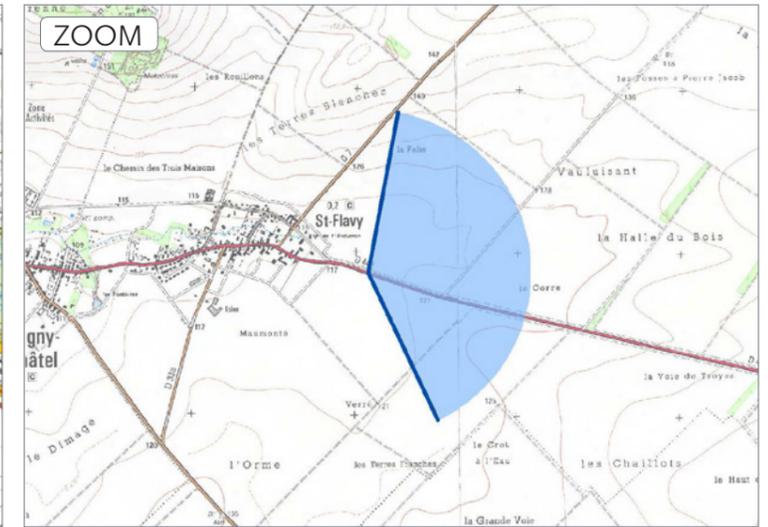
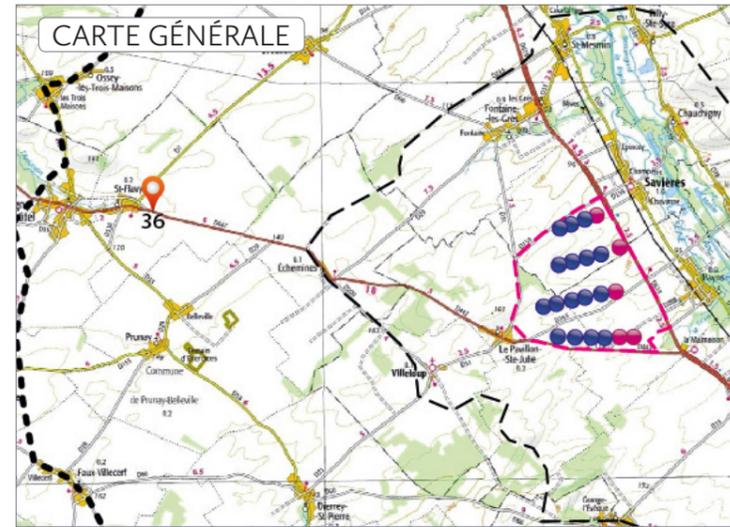
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur est positionné sur la D442 en sortie est de Saint-Flavy et part rejoindre la D619. En effet, la D442 est un axe alternatif qui permet de relier Nogent-sur-Seine à Troyes via Marigny-le-Châtel. La route rejoint la D619 au nord de Troyes au carrefour de la Malmaison.

Le paysage est ici celui du pays d'Orvin, variante de la Champagne crayeuse caractérisée par davantage de "bosses" et de grandes mailles boisées. Les ondulations subtiles du relief, associées aux lisières boisées, viennent masquer certaines échappées visuelles en profondeur, malgré toute l'amplitude spatiale du paysage. De ce fait, le parc éolien en service de Seine-Rive-Gauche-Sud tout comme le projet éolien de Marguerite sont entièrement dissimulés par le relief et les boisements.

L'incidence du projet est nulle.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°37

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°20'32"	E 03°50'41"	155 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E16bis : 8 Km	E3bis : 9,4 Km	1	Dierrey-Saint-Pierre - à l'est du village sur la D31	



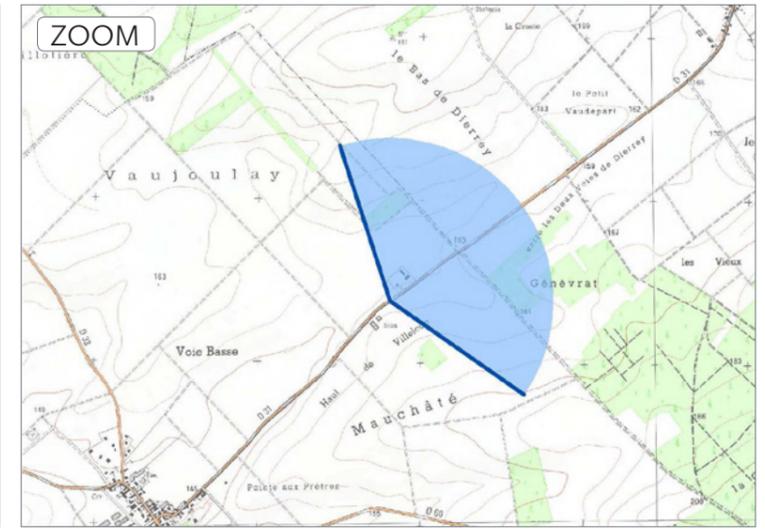
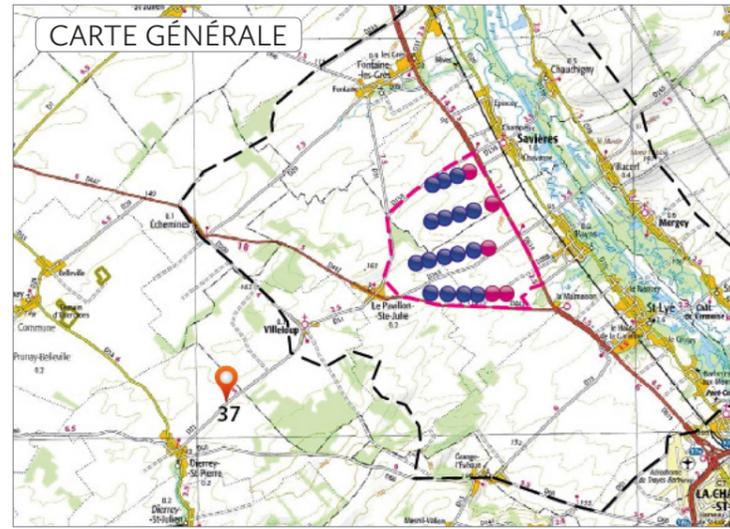
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur est placé entre Dierrey-Saint-Pierre et le Pavillon-Sainte-Julie sur la D31, petite route de desserte locale. Aux franges du Pays d'Orvin et du Pays d'Othe, le relief s'anime davantage et la présence boisée se renforce. Les horizons de vision sont davantage restreints.

Le parc en service de Seine-Rive-Gauche-Sud se distingue déjà faiblement et partiellement dans l'axe de la route, le reste étant masqué par le relief et la végétation des plans proches. Le projet éolien de Marguerite est presque entièrement masqué pour des raisons similaires. Seule une éolienne (12bis) émerge par une pale.

L'incidence du projet est faible.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°38

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°17'22"	E 04°00'03"	129 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E16ter : 9,6 Km	E3bis : 13,1 Km	0	La Rivière-de-Corps - Zone artisanale de La Queue de la Pelle	



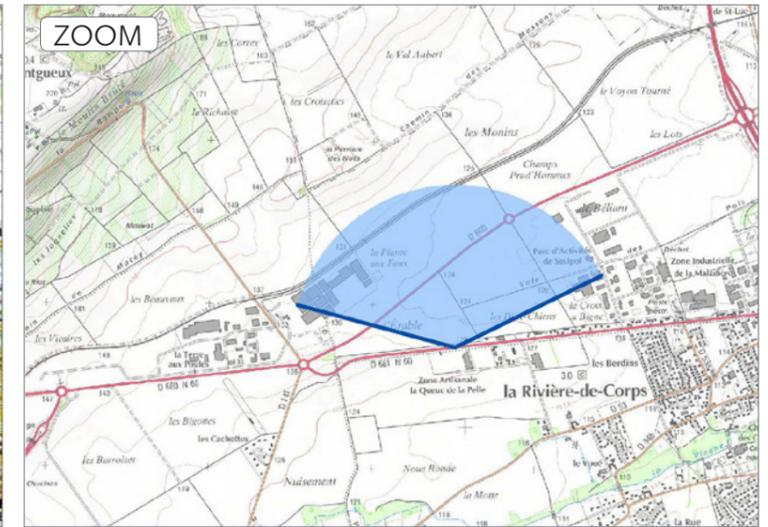
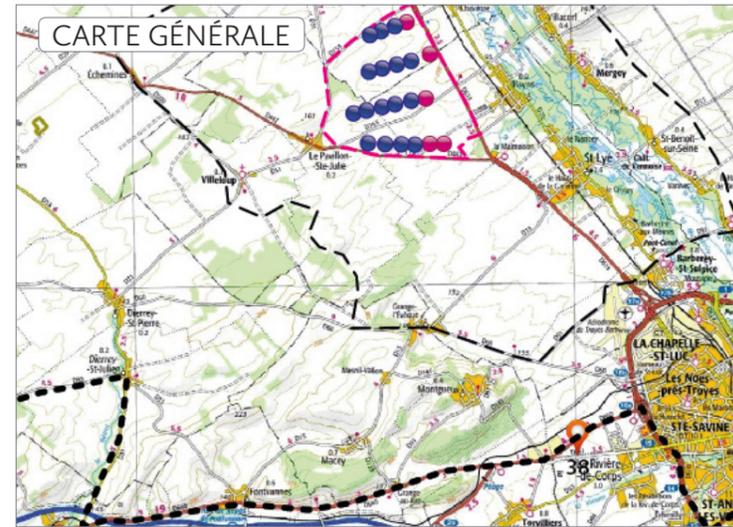
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur est ici placé en sortie ouest de l'agglomération troyenne, à hauteur d'une zone d'activité sur la commune de La-Rivière-de-Corps. Il est par ailleurs placé sur un axe routier important, celui de la D661, qui provient directement du centre de Troyes et rejoint un peu plus à l'ouest la D660 (ex N60) qui mène à Sens, et au-delà le centre-ouest de la France (Orléanais).

La vue vers la plaine champenoise est restreinte dans une fenêtre visuelle étroite car à gauche, le pied de la butte de Montgueux arrête l'échappée visuelle tandis qu'à gauche, la silhouette de l'agglomération troyenne vient s'imposer.

Le parc en service de Seine-Rive-Gauche-Sud tout comme le projet de Marguerite sont entièrement masqués par le bas du flanc de la butte de Montgueux.

L'incidence du projet est nulle.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°39

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°26'46"	E 04°08'19"	128 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E7bis : 15,6 Km	E16bis : 16,7 Km	0	Montsuzain, entrée est par la D9	



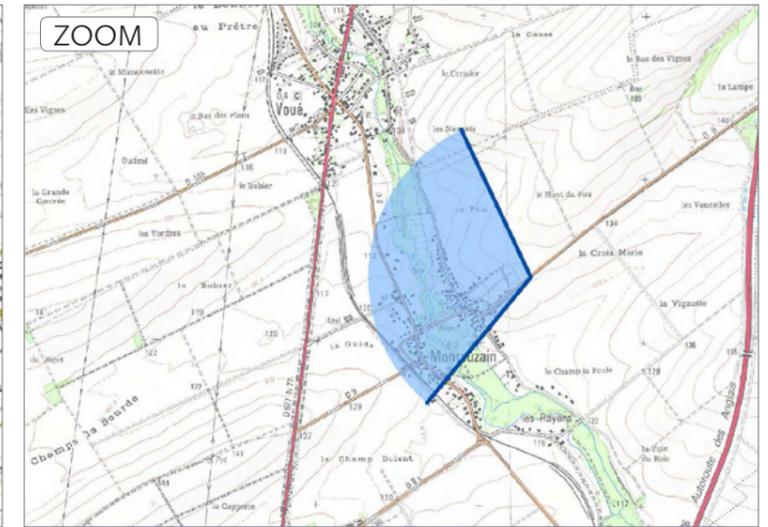
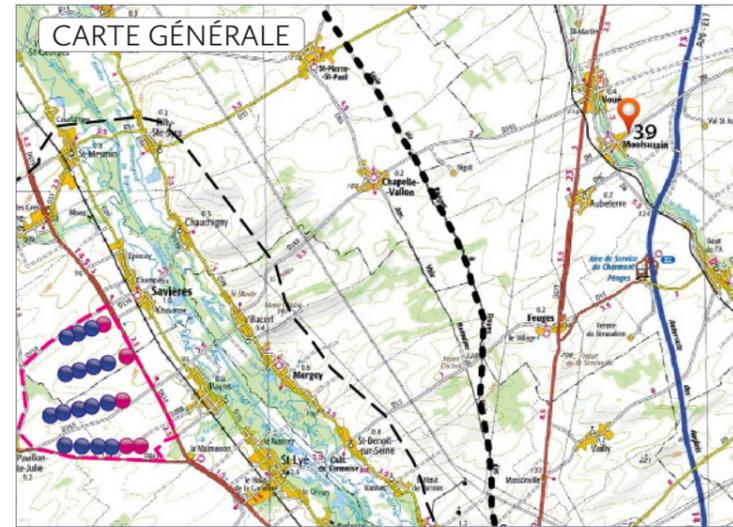
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur se place à l'entrée est de Montsuzain par la D9. Ainsi, il provient de la vallée de l'Aube au nord-est et rejoint la petite vallée de la Barbuise. Ce cours d'eau prend sa source sur les côtes de Seine. Le village est placé ainsi sur le cours amont.

Le village domine légèrement la Barbuise, dont on aperçoit le cordon boisé dans l'axe de la route. La topographie est ici plane et l'entrée du village est marquée par un lotissement récent.

Le parc éolien en service de Seine-Rive-Gauche-Sud tout comme le projet de Marguerite sont ici entièrement masqués car situés sous la ligne d'horizon.

L'incidence du projet est ici nulle.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°40

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°30'01"	E 04°01'15"	106 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3bis : 12,8 Km	E16bis : 15,6 Km	0	Prémierfait - sortie ouest par la D9	



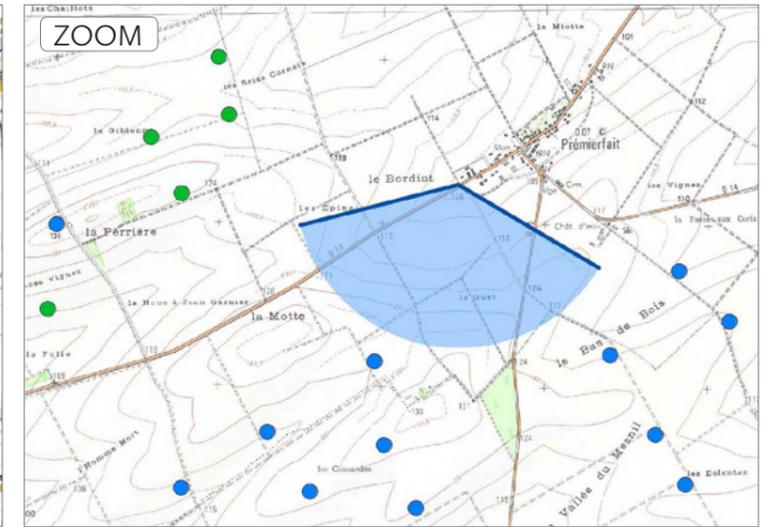
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur se trouve en sortie ouest de Prémierfait par la D14, village implanté dans la plaine interfluviale Seine-Aube. La D14 est une desserte locale qui relie les deux vallées, en arrivant à Droupt-Saint-Basle côté Seine.

Les parcs éoliens en service de l'ensemble dit "Entre Seine et Aube" s'érigent au plan intermédiaire, tandis que le parc en service de Seine-Rive-Gauche-Sud et le projet de Marguerite se trouvent entièrement sous la ligne du terrain, donc invisibles.

L'incidence du projet est nulle.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°41

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/02/2019	Panoramique	N 48°31'20"	E 03°58'03"	112 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3bis : 13,8 Km	E16bis : 17,1 Km	0	Rhèges, au droit de la D441 à hauteur de la ferme Saint-Lucien	



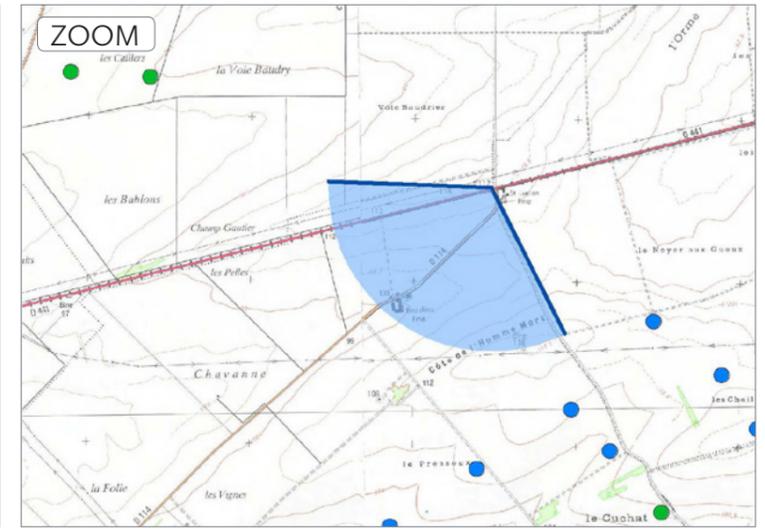
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3.

Commentaires

L'observateur se place sur un des axes majeurs du territoire qui est la D441, reliant la D619 à Arcis-sur-Aube. Sur cette longue portion, la route est parfaitement rectiligne. La vue est ici effectuée à hauteur de la ferme Saint Lucien. A ce lieu correspond aussi l'embranchement de la D114, petite desserte locale qui mène à Droupt-Sainte-Marie en vallée de Seine.

Les parcs éoliens en service de l'ensemble dit "Entre Seine et Aube" s'érigent dans la plaine ouverte. Par ailleurs, leur perception depuis cette route fréquentée est latérale, et non dans l'axe routier.

Le parc éolien existant de Seine-Rive-Gauche-Sud n'est plus vraiment perceptible, et c'est surtout ici le logiciel de simulation qui met en évidence le projet de Marguerite. Dans la réalité, il serait à peine perceptible, qui plus est dans cette vision essentiellement routière et latérale.

L'incidence du projet peut donc être qualifiée de nulle.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3

► Point de vue n°42

Date de prise de vue	Focale	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
22/08/2019	Panoramique	N 48°23'21"	E 04°00'24"	105 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E7bis : 4,6 Km	E3bis : 5,2 Km	3	Mergery - Lotissement des Tilleuls, rue des Vordres	



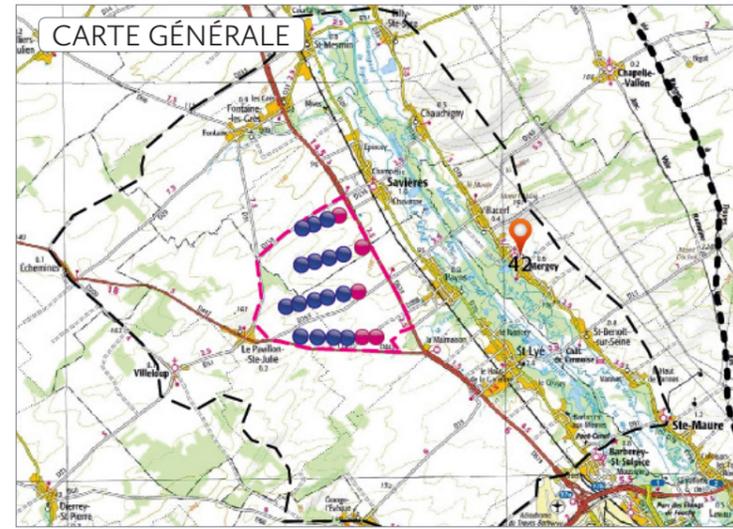
Le présent projet



Projet accordé



Projet en instruction



■ État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 45 cm au format A3

Commentaires

L'observateur est placé légèrement au-dessus du centre-village de Mergey, en rive droite de la vallée de la Seine, sur le flanc du coteau. Le lotissement des tilleuls est situé de part et d'autre du point de vue. A gauche de l'image, on peut apercevoir l'église du village, monument historique inscrit. Un cordon végétal masque la partie ancienne du village, située en contrebas.

Le parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud émerge déjà discrètement et de manière fragmentée au-dessus des lisières. Le projet éolien de Marguerite, se rapprochant du point de vue pour cinq de ses éoliennes est à peine plus visible. On notera toutefois l'apparition discrète d'une pale à droite de l'église (éolienne 16ter) et beaucoup plus latéralement à droite, la perception des rotors des éoliennes 7bis et 12bis.

L'incidence du projet est ici faible.

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 47,5°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm au format A3



Simulation à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 98°



Types d'enjeux	Niveau de l'incidence	Qualification de l'incidence
ENJEUX PAYSAGERS		
La Plaine Champenoise	Modéré	. L'ampleur et la profondeur de la plaine champenoise permettent toujours de ménager des rapports d'échelle très largement favorables au paysage. En toute logique, les vues de proximité du projet sont les plus prégnantes, mais l'absence de réels repères d'échelles, avec des éoliennes se découpant sur le ciel, permet toujours de modérer son incidence (PDV 1, 2, 3, 26, 16, 19, 22, 29, 37). . Le projet de Marguerite s'inscrit dans la continuité du parc en service de Seine-Rive-Gauche-Sud, en toute cohérence avec sa structure et sans engendrer d'effet sensible de densification lorsque la perception éloignée fait apparaître l'ensemble comme une masse homogène et aérée (PDV 3, 4, 8, 9, 12, 17, 22, 26, 29, 35). . Dans ce paysage d'horizontalité, les mouvements du relief peuvent aussi largement ou totalement masquer le projet depuis des vues éloignées (PDV 34, 37, 38, 41).
Vallée et Côtes de Seine, butte de Montgueux	Faible	. Que ce soit en vallée ou sur les côtes de Seine, l'incidence globale du projet reste faible en raison de facteurs liés à l'éloignement, à la topographie ou encore à la couverture bâtie et végétale, selon des combinaisons variables (PDV 23, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 39, 42). . Depuis la butte de Montgueux, le projet peut apparaître dans des fenêtres restreintes et éloigné, dans la plaine qui s'ouvre en contrebas (PDV 16)
Le Pays d'Othe	Faible	. Depuis les franges du Pays d'Othe, sur les premières buttes, le projet apparaît déjà éloigné et souvent partiellement masqué par le relief (PDV 36, 19, 37).
ENJEUX LOCAUX		
Village du Pavillon-Sainte-Julie	Modéré	. Les deux lignes méridionales du parc existant Seine-Rive-Gauche-Sud sont les plus proches du village. Cependant, le projet éolien de Marguerite les prolonge à l'opposé du village. Ainsi, aux sorties du village, le projet s'inscrit en cohérence avec la structure géométrique existante, et ménage des rapports d'échelles tout à fait favorables au paysage (PDV 1, 2, 3). . Le projet peut également émerger partiellement depuis le village mais la hauteur visuelle des éoliennes projetées reste inférieure à celle des éoliennes déjà en service, visibles également (PDV 18). A l'égard de la silhouette du village, une covisibilité fugace a été repérée depuis la D31 en arrivant de l'ouest, dans la continuité de celle déjà existante avec le parc en service de Seine-Rive-Gauche-Sud et sans modification des rapports d'échelle déjà en place (PDV 17).
Village de Payns	Faible	. Depuis le centre-village ou ses abords (sorties), le projet est soit visible de manière très discrète ou déjà en recul avec des rapports d'échelle largement favorables au paysage (PDV 4, 5, 7, 13, 14).
Village de Savières : partie ouest	Signifiant	. Le projet est peu visible depuis le centre-village (PDV 11). Depuis les sorties du village, il est prégnant mais est perçu en cohérence avec la structure existante du parc de Seine-Rive-Gauche-Sud, dans la plaine offrant peu de rapports d'échelle (PDV 9 et 12). En revanche, depuis les franges ouest du village, où le tissu urbain est plus lâche, l'éolienne prolongeant la ligne la plus septentrionale peut engendrer une prégnance verticale signifiante sur l'habitat (PDV 10). Pour cette partie du village, le projet est considéré signifiant.
Autres établissements humains	Faible	. Dans un territoire d'habitat regroupé, où le semis des villages est très clairsemé, le projet est soit masqué par la conjonction d'éléments topographiques et d'occupation du sol (végétation, bâti), soit perceptible de manière fragmentaire et éloignée. L'influence du projet sur l'ensemble de ces villages reste donc faible, de même que sur le centre de Savières (PDV 11, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 30, 31, 35, 36, 38, 39, 40, 42).
Réseaux routiers	Modéré	. Depuis les réseaux routiers du périmètre d'étude immédiat, et de surcroît en périphérie du projet, celui-ci présente une certaine prégnance mais est toujours perçu dans la plaine, où les rapports d'échelle sont absents. De plus, il s'inscrit en cohérence avec la structure existante, permettant une lisibilité immédiate (PDV 1, 2, 3, 4, 6, 8). Son incidence reste donc modérée depuis ces axes de découverte.
ENJEUX PATRIMONIAUX		
Église de Savières	Faible	. La densité du tissu urbanisé permet de masquer la quasi-totalité du projet, évitant une covisibilité sensible avec l'église de Savières, qui se trouve par ailleurs déjà en relation de covisibilité avec le parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud (PDV 11).
Église de Villacerf	Signifiant	. L'église de Villacerf se trouve déjà en relation de covisibilité immédiate avec une ligne du parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud, mais sans effet de surplomb. Toutefois, une éolienne du projet, en poursuivant la ligne en direction du village, vient renforcer cet effet. Le projet est donc ici considéré d'incidence signifiante (PDV 24).
Patrimoine proche	Faible	. La faible présence du patrimoine protégé dans le périmètre d'étude immédiat vient limiter les incidences. Le projet reste soit invisible soit perçu de manière discrète et fragmentaire aux abords de ces édifices (PDV 11, 21, 28, 32, 42).
Patrimoine éloigné	Nul	. La faible densité du patrimoine éloigné, et les effets liés à l'éloignement ou la situation en vallée de la Seine évitent toute relation visuelle (PDV 31 et 32).
ENJEUX TOURISTIQUES		
La véloroute et le GR 2	Nul	. Le projet reste invisible depuis la véloroute qui longe la Seine (ripisylve fermant les vues) ou depuis le GR2 qui parcourt les collines boisées du Pays d'Othe.
ENJEUX DES EFFETS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Faible	. Le projet vient étendre celui de Seine-Rive-Gauche-Sud, isolé du contexte éolien, qui n'entretient initialement pas d'effets cumulés sensibles avec ce contexte par ailleurs dense du territoire. Cette situation est maintenue pour le projet. Les rares cas repérés de cumul n'engendrent pas d'effet gênant : le projet est toujours perçu avec une hauteur visuelle nettement différente que celle du contexte, sans créer aucune confusion de lecture (PDV 16, 26, 30, 33).

Échelle globale des niveaux d'impact



Rédhibitoire



Très signifiant



Signifiant



Modéré



Faible



Nul

3 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'étude des incidences du projet éolien de Marguerite a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur quarante-deux points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Ce périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification sont explicités dans le tableau de synthèse ci-contre. Précisons de plus que celui-ci a été réorganisé sur le cas des paysages séquanais par rapport au premier tableau des enjeux. En effet, étant donnée l'homogénéité des types d'incidence constatées les classes de la vallée et des côtes de Seine ont été regroupées, en y ajoutant la butte de Montgueux. En revanche, concernant les trois villages les plus proches, des classes supplémentaires ont été créées.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Signifiante" à "Nulle". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences vont de "Nulle" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

Nous pouvons résumer de manière encore plus concise ces incidences en trois catégories : fortes / moyennes / nulles.

On relèvera que les deux incidences fortes ("signifiantes") portent toutefois sur des éléments ponctuels ou spatialement limités.

En premier lieu, les incidences fortes portent sur deux incidences qualifiées de "signifiante" Il s'agit :

- de l'incidence *signifiante* sur la partie ouest du village de Savières où l'éolienne 3bis, qui prolonge une des lignes septentrionales du parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud, vient s'avancer vers l'habitat et crée un rapport d'échelle défavorables à son égard ;
- de l'incidence *signifiante* sur l'église de Villacerf, où l'éolienne 7bis du projet vient renforcer l'effet de covisibilité déjà engendré par la ligne du parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud qu'elle prolonge. Cependant, le rapport d'échelle reste favorable à ce monument historique ;

En second lieu, une incidence moyenne porte sur trois incidences qualifiées de "modérées". Il s'agit :

- de l'incidence *modérée* sur le paysage de la Plaine champenoise, depuis laquelle le projet de Marguerite, même perçu en périphérie, se détache dans cet espace de grande ampleur, ménageant des rapport d'échelles toujours largement favorables à ce grand paysage ouvert ;
- de l'incidence *modérée* sur le village du Pavillon-Sainte-Julie. En effet, depuis les sorties, entrées et intérieur du village, le projet est surtout perceptible par la prolongation des deux lignes méridionales du parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud, s'éloignant donc du village. Le projet est toujours perçu avec des rapports d'échelles restant favorables soit au grand paysage (cas des sorties) soit au bâti villageois (cas de l'entrée ouest et de l'intérieur).
- de l'incidence *modérée* sur le réseau routier de proximité, où la perception du projet rejoint celle des paysages de la Plaine champenoise.

En dernier lieu, les incidences nulles concernent neuf incidences qualifiées de "faible" et "nulle". Il s'agit :

- de l'incidence *faible* sur les autres paysages de la vallée de la Seine et de ses côtes, de la butte de Montgueux, et du Pays d'Othe depuis lesquels le projet de Marguerite est perçu éloigné, visible de manière fragmentaire, et dans des rapports d'échelle largement favorables au paysage ;

- de l'incidence *faible* sur le village de Payns, depuis lequel il peut émerger discrètement et aux abords duquel il reste perçu en recul, sans effet de prégnance marquée ;

- de l'incidence *faible* sur les autres villages en raison de leur présence disséminée sur le territoire (effet d'éloignement) ou de leur position en vallée de Seine, générant de nombreux masquages conjointement par la présence arborée et le tissu bâti ;

- de l'incidence *faible* sur l'église de Savières et le reste du patrimoine proche, en raison des mêmes effets de masquage, et de la dissémination de ce patrimoine assez peu présent sur le territoire ;

- de l'incidence *faible* des effets liés aux enjeux cumulés, le parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud et le projet de Marguerite le prolongeant étant relativement isolés du contexte par ailleurs conséquent sur le territoire. Les quelques relations de covisibilité évitent tout effet gênant par une distinction très nette entre le projet et son contexte. Par ailleurs, on pourrait considérer l'effet cumulé en soi du parc existant et du projet mais le cas ici présent est particulier. En effet, le projet de Marguerite est la prolongation géométriquement cohérente et au dimensionnement raisonné du parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud. Ainsi, on aboutit à un ensemble unique dont la perception finale est proche de celle du premier parc. A ce titre, l'analyse par photomontages montre cette cohérence. Dans les cas de perception plus éloignée, le parc existant de Seine-Rive-Gauche-Sud forme une masse homogène et aérée, que le projet de Marguerite vient compléter sans effet de densification sensible. Ainsi, il se forme un unique ensemble totalement homogène constitué du parc existant et du projet, qui n'engendre pas d'effets cumulés particuliers avec les autres ensembles éoliens du contexte, présentant des localisations et des géométries différentes. Si l'on devait par ailleurs s'attacher spécifiquement à caractériser "l'effet cumulé interne" au nouvel ensemble (existant + projet), nous constatons que l'absence d'effet de densification sensible et seulement une légère extension sur l'horizon, sous certaines angles de surcroît, conclue à une incidence également faible.

- de l'incidence *nulle* sur le patrimoine éloigné et les deux axes de découverte touristique pédestre et cyclable, en raison de l'éloignement et des situations en milieu visuellement opaques à l'extérieur comme au projet.

Conclusion

Les incidences considérées restent cohérentes au regard des enjeux préalablement définis dans l'analyse d'état initial.

Ainsi, les incidences les plus importantes sont liées à des éléments ponctuels et limités spatialement, y compris dans leur perception : la partie ouest de Savières et l'église de Villacerf, depuis un point de vue spécifique.

On relèvera que les niveaux d'enjeux sur les établissements humains avaient été globalisés en "très signifiants" de même que ceux sur l'église de Savières et que la formulation du projet suivi de son analyse a permis d'obtenir des niveaux d'incidence nettement moindres.

TROISIÈME PARTIE

INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES & MESURES

Figure 44
Préconisations pour le
poste de livraison

b- Poste de livraison

L'aménagement du poste de livraison permet également de minimiser son impact visuel. Son intégration paysagère est proposée par une architecture simple et adaptée à son environnement et l'implantation choisie. Pour le projet d'éolien de SRS, trois postes de livraison sont prévus pour les 16 éoliennes. Ils se trouvent à proximité des éoliennes n°5, n°11 et n°16.

L'idée majeure consiste à les placer parallèlement au chemin rural, afin de l'intégrer mieux dans leur environnement paysager. Ainsi leur implantation à proximité immédiate des éoliennes est-elle envisageable, car elle souligne leur fonction industrielle.

Une plantation aux alentours des postes de livraison est déconseillée, car ils perdent ainsi leur caractère industriel et le lien avec l'ensemble du parc éolien. Il est avant tout déconseillé de peindre en vert les postes de livraison, ce que l'on peut fréquemment observer dans d'autres parcs éoliens. La couleur verte n'est pas perçue comme naturelle, elle souligne même le caractère artificiel du bâtiment et trouble la perception globale d'un site industriel moderne.

L'approche du traitement des postes livraison est conforme aux recommandations de la DDE de Troyes, que le porteur du projet à rencontrée à cette occasion.

À noter que le paysage local est caractérisé par l'implantation régulière des petites cabanes en bois, souvent des cabanes de cantonnier. Même si les postes de livraison du parc éolien se différencient de ces cabanes par leur architecture, leur gabarit s'inscrit dans une lecture générale du paysage.

Afin de souligner son caractère industriel et les liens avec les éoliennes, le bâtiment doit être caractérisé par une architecture simple, banale, la moins visible possible. L'enduit lisse de couleur grise et la couleur grise de la porte soulignent le caractère effacé du bâtiment posé tel quel, le long de la voie. La couleur sera du même RAL que les mâts des éoliennes.

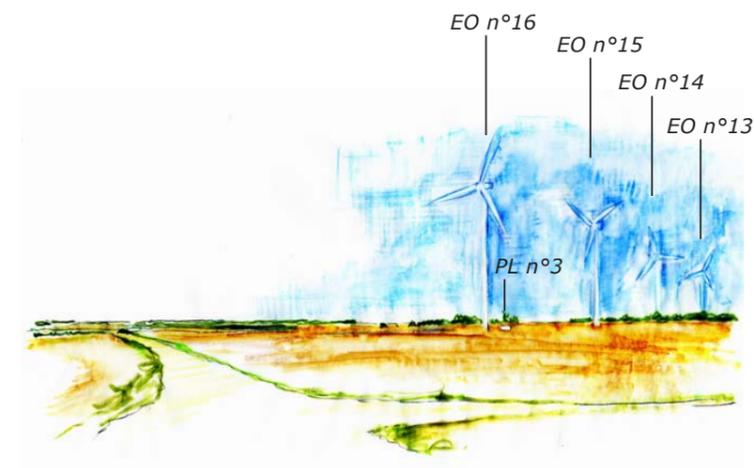
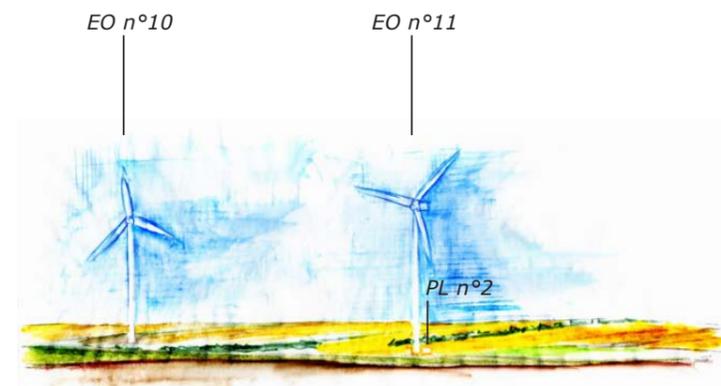
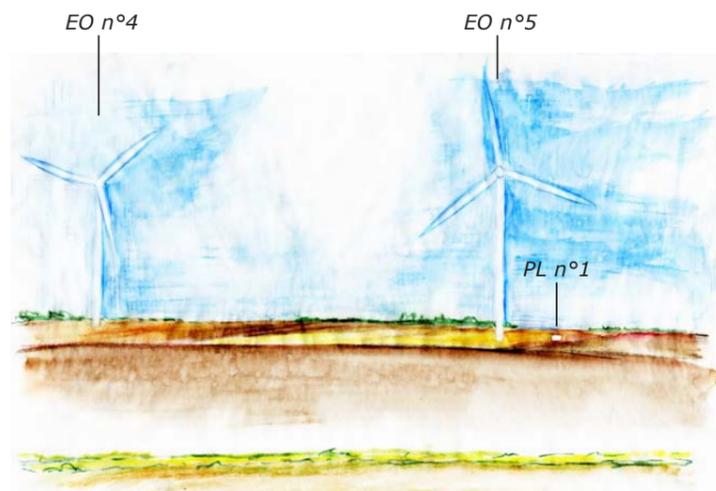


Figure VI.17 : Vue sur le poste de livraison n°1
(près de l'éolienne n° 5, point de vue n°3, source : KJM)

Figure VI.18 : Vue sur le poste de livraison n°2
(près de l'éolienne n° 11, point de vue n°4, source : KJM)

Figure VI.19 : Vue sur le poste de livraison n°3
(près de l'éolienne n° 16, point de vue n°4, source : KJM)

Une intégration simple et minimaliste des postes de livraison

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 44 : extrait de l'étude d'impact sur les préconisations pour les postes de livraison pour le dossier de demande d'autorisation du parc éolien Seine-Rive-Gauche-Sud.

(Source : KJM)

1 - Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

2 - Intégration des éléments connexes

Les éléments connexes à un parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

- des pistes d'accès et aires de grutage,
- des postes électriques dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier, le broyat de terre cuite...

Deux postes de livraison (PDL) sont prévus, chacun implanté en pied d'éolienne, suivant le même principe que ce qui a été réalisé pour l'actuel parc en service SRS (fig. 44).

Les PDL sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

Le choix essentiel pour le traitement de l'aspect des postes consiste à employer un matériau de revêtement. En la matière, c'est la tonalité du matériau qui constitue l'élément essentiel de bonne intégration, comme le rappelle l'ouvrage de référence "Couleurs de la France"¹ sur le chromatisme régional. Le paysage se partage en couleurs impermanentes, principalement liées au monde végétal qui change au gré des saisons (cultures, caducité des arbres) et les couleurs permanentes qui sont liées fondamentalement au substrat géologique et pédologique (la couleur de la roche et de la terre). L'intégration chromatique consiste donc à reprendre les couleurs permanentes. À ce titre, et contrairement aux idées reçues, le vert est donc à déconseiller puisqu'un paysage rural est rarement vert toute l'année.

Le blanc mat des mâts éoliens est ici repris, dans la continuité de ce qui fut préconisé par le bureau d'études KJM pour le parc éolien en service SRS. Il s'avère un bon choix car il correspond au chromatisme présent directement auprès des postes et il reprend la couleur blanche caractéristique de la craie de Champagne, socle géologique du paysage, et couleur permanente. Enfin, l'unité d'ensemble est assurée avec les PDL déjà en place du parc SRS.

¹ LENCLOS, Jean-Philippe et Dominique, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984



Mirabelle de Metz



Néflier



Poirier Rousselet de Reims

Figure 45
Ressources végétales

POMMIERS			
Api étoilé	Croquet Belle Fleur	Jonathan	Reinette dorée
Api rouge	Croquet rouge	Kapendu rouge	Reinette du Luxembourg
Astrakan	Croquet noir	Lanscaillet	Reinette du Mans
Belle de Boskoop	Gros Croquet	Locart	Reinette étoilée
Boskoop rouge	Croquet des Ardennes	Luiton	Reinette grise
Belle Fille de Salins	Petit Croquet de Jonval	Manga super	Reinette grise de malade
Belle Fleur	Double bon pommier	Marie Jeanne	Reinette blanche du Canada
Belle Fleur double	Eden Frusty	Melrose	Reinette grise du Canada
Belle Fleur verte	Elstar	Ontario	Reinette grise d'Argonne
Belle Joséphine	Flammée Ducas	Peupion	Richared
Borowitsky	Friandise	Pomme de fer	Saint-Louis
Cabaret	Gloster	Pomme Fraise	Sans Pareille de Peasgood
Calville blanc	Golden	Ponsard	Signé Tillisch
Calville rouge	Gros Locart	Ponsard rouge	Starking
Calville d'Automne	Grand Alexandre	Rambour d'automne	Tête d'Ane
Châtaignier	Granny Schmitt	Rambour de Lorraine	Transparente blanche
Cloche Ardennaise	Gravenstein	Rambour d'été	Transparente de Lesdains
Coestress	Idared	Rambour d'hiver	Transparente de Croncels
Colapuy	Jacques Lebel	Rambour Papeleu	Triomphe du Luxembourg
Couillon de Coq	James Griève	Reine des Reinettes	Winter Banana
Court Pendu	Jean Tondeur	Reinette Baumann	
Coutelle de France	Jolibois	Reinette Clochard	
Cox orange	Jonagold	Reinette de Caux	
	Jonagored	Reinette de Champagne	
POIRIERS			
Beurré Bachelier	Clapps Favorite	Jeanne d'Arc	Poire de Naux
Beurré Clairgeau	Comtesse de Paris	Joséphine de Malines	Poire de Prêtre
Beurré Diel	Conférence	Le Lectier	Poire Pomme
Beurré Giffard	Des Urbanistes	Legipont	Président Héron
Beurré Hardy	Doyenne de Comice	Louise Bonne	Rousselet
Beurré Lebrun	Duchesse Bererd	Messire Jean	Saint-Rouin
	Duchesse d'Angoulême	Mme Ballet	Socquette

Grâce à la Bourse aux fruitiers, on renforce le patrimoine génétique régional sur la base des ressources végétales disponibles dans le Grand-Est.

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 45 : Exemples d'essences fruitières adaptées à la région et extrait du catalogue des pépinières Saint-Lambert dans les Ardennes*

(Source : pépinières Saint-Lambert)

3 - Mesures d'accompagnement

Mesure en vue de favoriser un patrimoine végétal et créer des filtres visuels

Cette mesure consiste en un projet végétal collaboratif avec les habitants des villages de Savières et de Payns. Il s'agit de l'organisation d'une bourse aux arbres fruitiers et aux vivaces destinées aux habitants de ces villages.

Le principe consiste en l'achat groupé d'arbres fruitiers et de plantes vivaces, en pépinières locales, par la société d'exploitation du parc de Marguerite. Cette mesure est ainsi destinée à la fois directement aux habitants et aux villages. Les habitants pourront planter un ou plusieurs arbres fruitiers dans leur jardin, grâce au concours financier du producteur éolien et ainsi recréer une ceinture végétale en arrière des villages.

L'objectif de la mesure est de :

- . Filtrer les vues vers le projet éolien de Marguerite, en particulier pour les habitants des franges des villages donnant vers le projet ;
- . Permettre la meilleure constitution d'un espace de vie personnel, enrichi et agréable ;
- . Proposer des essences arborées adaptées à l'échelle des maisons individuelles.
- . Créer des protections contre les vents, la chaleur estivale (ombrage) ;
- . Produire des fruits ;
- . Créer des gîtes pour les oiseaux et les petits animaux ;
- . Offrir des couleurs variantes au gré des saisons (de par les floraisons et les fructifications) ;

Cette action a également pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes.

Une brochure sera préalablement distribuée aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien. Enfin, la fourniture de ces végétaux souhaite favoriser les productions locales, leurs compétences et la démarche d'approvisionnement en circuits-courts.

Mesure en vue de participer à la préservation du patrimoine architectural

Cette mesure consiste à proposer une offre de concours sous la forme d'une aide financière à la commune de Savières pour participer à l'entretien et à la rénovation de son église Saint-Martin, classée aux Monuments Historiques.

Montants financiers proposés

Bourses aux fruitiers

Sur la base d'une information préalable, avec communication des disponibles en fournitures (végétaux et tuteurs), des bons de commande seront proposés aux habitants et aux deux communes, assortis de conseils de plantation. Un achat groupé sera effectué en pépinières régionales pour un montant global de l'ordre de 10 000 euros (dix mille euros).

Église de Savières

La société porteuse du projet s'engage à participer aux travaux de rénovation et d'entretien de l'église Saint-Martin de Savières à hauteur de 9000 euros.

Cette somme sera versée à la commune au moment de la mise en service industrielle du parc.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC

Le **projet éolien de Marguerite** s'inscrit dans la continuité du parc en service Seine Rive Gauche Sud (SRS). Constitué de quatre alignements, déterminés par les radiales de la contrainte du radar militaire de Prunay-Belleville, cet ensemble totalise seize éoliennes.

Implanté dans la plaine champenoise, en terrain d'assiette plane et homogène, ce parc éolien et le projet de Marguerite qui le prolonge prennent place, à l'échelle du grand paysage, entre la vallée de la Seine et ses côtes, à l'est, et les premiers mouvements de terrain annonciateurs du Pays d'Othe, à l'ouest. L'ouverture du paysage, l'amplitude de l'espace dominé par la démesure du ciel, constituent des éléments a priori favorables à l'implantation d'objets de grandes dimensions que sont les éoliennes.

Il faut de plus ajouter que le parc en service SRS et le site du projet de Marguerite sont placés relativement à l'écart d'un contexte éolien par ailleurs dense au nord et à l'est, en particulier entre la Seine, l'Aube et la route nationale 4. Par ailleurs, le développement éolien est impossible au sud du projet en raison de l'agglomération troyenne.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

La géométrie du projet éolien de Marguerite s'inscrit en pleine continuité du parc existant SRS. Concrètement, il s'agit d'une logique d'extension. Celle-ci est surdéterminée par des contraintes techniques fortes, dont celle de la poursuite des alignements en radiales imposés par la contrainte radar. Par conséquent, un projet unique a été présenté, sans variantes.

Le projet éolien de Marguerite s'avère raisonné, puisqu'il vient ajouter cinq éoliennes supplémentaires aux seize déjà présentes du parc en service SRS. Chacune des quatre lignes est prolongée par une à deux éoliennes.

La réalisation de quarante-deux photomontages représentatifs a permis de réaliser l'évaluation des incidences paysagères.

C'est selon le principe *Éviter - Réduire - Accompagner* que le projet est ici évalué en synthèse finale.

ÉVITEMENT

- Le projet éolien évite la création d'un nouvel ensemble d'éoliennes en plaine champenoise, en s'inscrivant ici dans la continuité d'un parc existant.
- Le projet évite un brouillage de la lisibilité de l'ensemble initial en venant le compléter de manière raisonnée, par l'adjonction d'une à deux éoliennes sur chaque alignement du parc existant.
- Par sa situation relativement isolée du reste du contexte éolien dense présent sur le périmètre éloigné, le projet évite les effets cumulés gênants avec ce dernier.

RÉDUCTION

- Le projet réduit l'occupation de l'horizon du nouvel ensemble ainsi formé par sa dimension raisonnée, en étirant pas de manière importante les quatre lignes d'éoliennes préexistantes, mais par une complémentation largement proportionnée.
- En limitant en particulier l'extension du « front » d'éoliennes vers la vallée de la Seine, le projet réduit les incidences sur cette unité paysagère qui accueille un chapelet de villages sur tout son cours et la majorité du patrimoine protégé.

ACCOMPAGNEMENT

H₂air, développeur du projet éolien de Marguerite, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage et du patrimoine. Au regard des enjeux du paysage et du patrimoine dont le projet de parc éolien a tenu compte ci-dessus au travers des mesures d'évitement et de réduction des impacts, aucune mesure de compensation n'est préconisée. En effet, l'éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique. L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension d'aménagement et de transformation du territoire¹.

Les présentes mesures consistent :

- En l'organisation d'une Bourse aux fruitiers sur le modèle participatif à destination des habitants des deux communes d'implantation du projet éolien de Marguerite soit Payns et Savières :
- A une offre de concours financier pour l'aide à l'entretien et à la rénovation de l'église classée Saint-Martin de Savières.

¹ Voir à ce sujet les précisions apportées par le CEREMA sur la notion de mesure d'accompagnement in : *Évaluation environnementale, Guide d'aide à la définition des mesures ERC*, CEREMA Centre-Est, janvier 2018, p. 46 à 50.

COMPÉTENCES DES INTERVENANTS



Directeur d'études et dirigeant

Julien LECOMTE, 48 ans, paysagiste-concepteur, médiateur

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure du Paysage de

Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 20 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une quinzaine d'années.

Il est aussi médiateur-facilitateur, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE - ICP).

Il est également intervenant pédagogique à l'Université de Paris-Ouest Nanterre au sein du département de Géographie-Aménagement et à l'IUT de Rambouillet au sein l'une licence professionnelle en paysagisme.



Responsable des études

Baptiste DUHAMEL, 28 ans, géographe et urbaniste

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étendue de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de

Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est responsable des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports.

Il est également télépilote du drone.



Chargée d'études

Virginie THIBAUT, 27 ans, géographe et urbaniste

Titulaire d'un Master 1 Urbanisme et Aménagement et d'un Master 2 Projet Urbain et Montage d'opérations de l'Université de Paris-Ouest, en co-habilitation

avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine. Elle a réalisé sa Licence dans le département de Géographie Aménagement de la même université.

Virginie est chargée d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude.



Photographe professionnel, graphiste et dessinateur CAO

Collaborateur externe de Matutina

Georges GONON-GUILLERMAS, 54 ans

Georges a d'abord travaillé pendant 15 ans en bureau d'études d'ingénierie en tant que dessinateur industriel, parcours au cours duquel il a reçu une solide expérience en CAO-DAO.

Il s'est ensuite réorienté professionnellement vers les métiers de l'image et du graphisme. Il a été maquettiste dans plusieurs grandes agences de communication. Il est également photographe professionnel.

Il assiste l'équipe de Matutina pour des missions de photographie de terrain, de conception graphique et de CAO.

BIBLIOGRAPHIE - WEBOGRAPHIE

Bibliographie :

Corbin, Alain, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001

Duby, Georges (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983

Lenclos, Jean-Philippe et Dominique, *Couleurs de la France*, Paris, Le Moniteur, 1984

Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, réed. 2008

Atlas des paysages de la Région Champagne-Ardenne, atelier Girardin / Massot et Soucat, DREAL CA et Conseil Régional CA
Référentiel des paysages de l'Aube, Atelier Folléa-Gautier, DDT10, 2016

Évaluation environnementale, Guide d'aide à la définition des mesures ERC, Guide Théma, CEREMA Centre-Est, janvier 2018

Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne, DREAL CA et Conseil Régional CA, 2012

Webographie / accès aux bases de données (BD) :

Comité départemental du tourisme de l'Aube - www.aube-champagne.com

DREAL GRAND EST - <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr> (BD Carmen)

DDT Aube - www.aube.developpement-durable.gouv.fr

Delcampe - www.delcampe.org

Geoportail - www.geoportail.fr

IGN - www.ign.fr (BD Alti)

INSEE - www.insee.fr

Ministère de l'agriculture - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire> (BD Agreste)

Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)

Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)

SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)

Wikipedia - www.wikipedia.com

